

Colonies de vacances !



COLONIES ANAS TREVENEUC
VACANCES D'ÉTÉ 2026

COLONIES DE VACANCES POUR LES ENFANTS ÂGÉS DE 6 À 17 ANS
SÉJOURS À DOMINANTE NAUTIQUE EN PARTENARIAT AVEC LE
PÔLE NAUTIQUE DE SAINT-QUAY-PORTRIEUX

DU 17 JUILLET AU 31 JUILLET 2026 A PARTIR DE
DU 07 AOÛT AU 21 AOÛT 2026 **352€*** Tarifs dégressifs pour les fratries
PAIEMENT EN 3X



Tarif séjour, hors subvention, hors transport : 815€
* prix séjour enfant + 13 ans, bénéficiaires des subventions interministérielles, avec un quotient familial inférieur à 1237€
CONTACT : ANASCOLONIES@ANAS.ASSO.FR

Merci de retourner votre dossier
d'inscription complet
Accompagné des pièces jointes et des
arrhes à :

ANAS « COLONIES DE VACANCES »
25 rue du port goret
22410 TREVENEUC

NOS SÉJOURS 2026

COLONIES DE VACANCES POUR LES ENFANTS ÂGÉS DE 6 À 17 ANS,
SÉJOURS À DOMINANTE NAUTIQUE EN PARTENARIAT AVEC LE PÔLE NAUTIQUE DE SAINT QUAY PORTRIEUX

❖ du 17 juillet au 31 Juillet 2026

Retour du dossier avant le 15/06/2026

❖ du 07 août au 21 août 2026

Retour du dossier avant le 10/07/2026

*2 sessions de 15 jours
70 places
par séjour !*

NOUVEAUTE 2026 : LA PISCINE DU CAMPING DE TREVENEUC

**Facilités
de paiement en
3 fois**

PRIX DU SÉJOUR 815 €*

En pension complète + toutes activités sportives ou nautiques (matériel fourni)
Ce prix est hors subventions et il ne comprend pas le transport*

tarifs dégressifs* pour les fratries !

➤ SITUATION GÉOGRAPHIQUE

Situé dans le département des Côtes d'Armor, le Centre de TREVENEUC baigne dans un cadre naturel exceptionnel et préservé. Cette petite commune de 820 habitants dispose d'une belle plage à 500 mètres du Centre de vacances, apportant un accès privilégié à la découverte du littoral et du monde marin.

Notre structure d'accueil collectif de mineurs est basée sur le Centre ANAS BRETAGNE.

Le Centre de vacances vous offre un panorama et une vue exceptionnelle sur les plus hautes falaises bretonnes dans un cadre verdoyant et authentique, mitoyen du circuit de randonnée en bord de mer.

➤ NOS SEJOURS

L'ANAS (Association Nationale d'Action Sociale des personnels de la police nationale et du ministère de l'Intérieur) a pour objectif d'offrir aux enfants des vacances alliant découvertes, activités, partage et convivialité.

La vocation principale de l'Anas Colonies est de donner la possibilité à tous les enfants, âgés entre 6 et 17 ans, de partir en séjour quelle que soient leur origine sociale et géographique, leur capacité physique ou mentale, dans une visée éducative de socialisation et d'intégration

Nous proposons 2 séjours "nautique" de quinze jours sur la saison estivale 2026 :

- Une première session (ST1) proposée du 17 juillet au 31 juillet 2026
- Une deuxième session (ST2) proposée du 07 août au 21 août 2026

Nous recevons jusqu'à 70 enfants par séjour, âgés entre 6 et 17 ans et venant de toute la France. Les enfants inscrits sur notre Colonie sont majoritairement des filles et des fils d'agent du ministère de l'Intérieur.

Nous sommes également habilités à recevoir des enfants en situation de handicap, à raison de 2 ou 3 enfants par session.

Le Centre s'engage à faire son maximum afin que les enfants pratiquent toutes les activités proposées. Toutefois, aucun risque ne sera pris et les renseignements inscrits sur la fiche sanitaire seront scrupuleusement respectés.

Afin d'accueillir au mieux et de prévoir l'encadrement nécessaire à votre enfant porteur de handicap veuillez prendre attache auprès de Madame Cécile BOMBLED BERRYER coordinatrice des séjours collectifs de l'ANAS au 02.21.08.08.98 ou au 06.72.10.33.59, une fiche autonomie à compléter vous sera transmise.

La colonie de vacances est une expérience de vie en collectivité, d'une grande richesse, c'est un lieu de socialisation, de solidarité et d'égalité, pour des enfants et des adolescents de conditions et d'horizons différents.

➤ **LES ACTIVITÉS**

Nos séjours proposent une grande variété d'activités nautiques et de découverte du milieu marin.

Les activités sont le support de notre action éducative, c'est un atout majeur d'animation dont les différents aspects ont pour but de favoriser l'épanouissement, le vivre ensemble, le bien-être et la créativité, Pour cela nous avons déterminé quatre grands axes :

- **Préserver l'esprit des vacances et rompre avec le quotidien par la découverte de nouveaux espaces et de nouvelles activités**
- **Encourager la découverte des activités nautiques, du littoral et du milieu marin**
- **Développer le vivre ensemble**
- **Développer l'imaginaire**

Le Centre ANAS dispose des infrastructures suivantes :

- 1 grande salle multifonction (tables de ping-pong, baby-foot, grande animation...)
- 2 salles pédagogiques
- 1 terrain de foot
- 1 terrain multisports (tennis, volley, basket)
- 1 piscine au camping de l'Anas
- 1 salle de restauration en self-service

Le Centre dispose d'un hébergement avec une capacité de 70 couchages. Les enfants sont logés en chambres de deux, trois ou quatre lits, comprenant chacune douche et sanitaires

La plage du Port Goret située à 500 mètres du centre de vacances permet la pratique de nombreuses activités tel que : grands jeux de plage, baignades, goûters, veillées coucher de soleil...

Nous disposons de sites touristiques dans un environnement proche : l'île de Bréhat, l'Abbaye de Beauport et le GR34 à deux pas du centre de vacances.

De nombreuses animations sont proposées sur la commune de Saint-Quay-Portrieux pendant toute la saison estivale : concerts, feux d'artifice, spectacles...

Nos activités sportives, socio-éducatives et socio-culturelles sont mises en place dans le respect de la législation en vigueur avec du personnel diplômé. Toutes les activités sportives sont adaptées au niveau et à l'âge de l'enfant.

➤ **L'ENCADREMENT**

L'encadrement de la vie quotidienne et des activités est assuré par du personnel diplômé. Le centre est agréé par Jeunesse et Sports.

Notre personnel technique est également présent pour le service des repas ainsi que pour l'entretien des locaux et du linge pendant le séjour.

❖ OBJECTIFS DE L'ÉQUIPE D'ANIMATION :

Il est demandé aux animateurs et animatrices de tout mettre en œuvre pour faire passer d'agréables vacances aux enfants ; en parallèle de quoi ils sont tenus de respecter le projet de la Direction et de veiller à **transmettre nos valeurs que sont la solidarité, la fraternité, le respect des autres, la politesse et le respect de l'environnement.**

Les consignes et mesures de sécurité seront respectées ; une attention particulière sera apportée sur les besoins essentiels des enfants (rythme biologique et hygiène).

Les animateurs veilleront à l'intégrité morale et affective des enfants et resteront à leur écoute

➤ LE TRANSPORT

Les voyages en groupes se font en train via la SNCF/ou car via une société de transport. Les animateurs accompagnateurs se rendent en gare/ ou au point de rdv le jour du départ, munis des titres de transports pour tous.

Les enfants doivent prévoir un pique-nique ou une collation en fonction des horaires de train /bus et de l'eau pour ce « voyage-départ ».

❖ VOYAGE AVEC TRANSPORT VIA SNCF ou CAR

Au départ de PARIS	160 € forfait aller/retour (tout âge)
Au départ de TOULOUSE	120 € forfait aller/retour pour les enfants de -11 ans 150 € forfait aller/retour pour les enfants de 12 ans et +

❖ VOYAGE SANS TRANSPORT

Les parents peuvent accompagner et/ou récupérer leur(s) enfant(s) directement sur le CENTRE ANAS de TREVENEUC.

Ils seront accueillis le 1^{er} jour du séjour **à partir de 14h00** puis remis aux parents entre **11h00 et 12h00** le dernier jour du séjour.

➤ LA VIE QUOTIDIENNE

A l'arrivée des enfants, la direction présente l'équipe d'animation, les activités du séjour, les règles de vie à respecter. Les « groupes d'enfants » sont constitués par tranches d'âge (**8 enfants** maximum pour **1 animateur**) et ce premier jour permet de faire connaissance avec les animateurs.

La notion du vivre ensemble pilier de nos séjours de vacances s'entend selon quatre axes :

- **Encourager le respect de l'autre et l'acceptation de ses différences par le rappel de la charte de bonne conduite figurant dans le dossier d'inscription, signée par chaque enfant.**
- **Développer l'esprit citoyen et collaboratif**
- **Respecter le rythme biologique de l'enfant**
- **Rendre l'enfant autonome, auteur et acteur de ses vacances**

❖ LES REPAS :

Le repas est pris sur place et confectionné par un traiteur de restauration collective dans nos cuisines. Il est servi en salle par le personnel technique de service. Les animateurs sont à table avec les enfants. Les animateurs s'assurent de la bonne hydratation des enfants, et du respect des régimes alimentaires indiqués dans la fiche sanitaire.

Les repas sont équilibrés et correspondent aux besoins alimentaires des enfants

❖ JOURNÉE TYPE :

08H00 / 08h45	Réveil / Petit déjeuner et toilette
08h45 / 09H00	Rangement des chambres / météo des chambres
09H00	Départ en activités
12H00 / 13H30	Repas au self / pique-nique
13H30	Temps calme
14H00	Départ en activités
17h00	Retour d'activité / Goûter / Douche / Téléphone
19H15 / 20H15	Repas
20H15	Temps libre
20H30 / 21H45	Veillée
21H45 / 22H15	Coucher (selon les tranches d'âges)

❖ L'HYGIENE :

Les animateurs s'assurent que les enfants prennent une douche tous les soirs, se lavent les mains et les dents régulièrement et changent de vêtements tous les jours.

Pour les activités en extérieur, la tenue vestimentaire devra être adaptée aux activités et aux conditions climatiques.

Les animateurs veilleront à ce que les enfants soient en possession dans leur sac à dos de leur gourde, de leur casquette et de leur crème solaire.

❖ LE TELEPHONE :

Les téléphones portables sont interdits sur le Centre. Les enfants qui en seraient détenteurs les déposeront dans le bureau de la Direction le temps du séjour. Les téléphones seront restitués aux enfants le jour du départ.

Des heures de permanence téléphonique sont prévues pour que les enfants puissent téléphoner régulièrement à leurs familles avec les téléphones de la structure.

La déconnexion des enfants des écrans, des réseaux sociaux et autres fait partie de notre projet. Si elle peut sembler un peu difficile au début, les conséquences sont toujours positives.

❖ **CONTACTS & ARGENT DE POCHE :**

Le blog sécurisé du site « ondonnedesnouvelles.com » est alimenté chaque jour avec des photos des activités et un descriptif de la journée. Cela permet aux parents de prendre des nouvelles de leur(s) enfant(s) et de leur laisser un message. Une fiche explicative des modalités de connexion vous parviendra en amont du séjour.

Les éventuels courriers destinés aux enfants leur seront distribués dès réception.

Afin d'éviter tout désordre alimentaire et problème de discipline, nous vous demandons de ne pas envoyer de colis alimentaire à votre enfant.

Vous avez la possibilité de laisser de l'argent de poche à votre enfant le temps de son séjour. Nous vous demandons de bien vouloir le mettre dans un porte-monnaie marqué au nom de l'enfant puis dans une enveloppe fermée et marquée elle aussi au nom et prénom de l'enfant. Merci de considérer la somme de 30 € comme un maximum.

❖ **OBJETS DE VALEUR :**

L'ANAS déconseille vivement la présence d'appareils électroniques (jeux, iPad etc...), d'objets précieux ou de bijoux. Nous déclinons toute responsabilité quant à la disparition ou détérioration des dits objets.

➤ **LA SANTE**

La fiche sanitaire est obligatoire. Les parents s'engagent à signaler à l'ANAS tout problème de santé ou particularisme (régime alimentaire particulier ou religieux, allergies, énurésie, encoprésie, maladie chronique, troubles nerveux ou autre pathologie...) pouvant entraîner des répercussions sur la vie quotidienne du séjour. Dans le cas contraire, la responsabilité des parents serait entière si l'état de santé de l'enfant venait à s'aggraver ou à troubler le déroulement normal du séjour.

Les certificats médicaux sont demandés afin de confirmer que la pratique des activités physiques et sportives prévues lors du séjour n'est pas contre-indiquée au regard de l'état de santé de l'enfant.

En cas de maladie ou de blessure lors du séjour, les frais médicaux, chirurgicaux, pharmaceutiques ainsi que tous frais annexes seront avancés par l'Anas. Vous recevrez par courrier ou par mail une copie des documents accompagnée d'une copie de l'ordonnance pour le règlement. Dès réception du règlement, l'original du dossier vous sera transmis pour le remboursement auprès de la CPAM et de la mutuelle.

L'inscription d'un enfant à notre colonie de vacances vaut reconnaissance par le responsable légal du rattachement de l'enfant au régime de l'assurance maladie. La fourniture d'une attestation d'assurance responsabilité civile en cours de validité est obligatoire. A défaut, le dossier sera considéré comme incomplet et l'inscription sera bloquée.

➤ DISCIPLINE

Les participants doivent accepter les règles élémentaires de vivre ensemble et de bienveillance qu'impose la vie en collectivité.

Pour cela ils doivent adopter un comportement correct en toutes circonstances et en tout lieu avec l'ensemble des personnes présentes pendant le séjour.

Tout comportement jugé répréhensible du participant au séjour vis-à-vis de ses camarades ou de l'équipe d'encadrement (fugue, acte de vandalisme, vol, tout acte de violence physique et verbal, détention ou consommation d'alcool ou tout type de drogue..., détention d'objets dangereux, les actes de nature sexuelle) donnera lieu à un renvoi disciplinaire sans aucun remboursement même partiel du séjour. Le participant s'exposera alors à une exclusion temporaire ou définitive des séjours de vacances organisés par l'ANAS.

Les fautes entraînant une exclusion définitive impliquent la **prise en charge et l'organisation par les parents du rapatriement disciplinaire** de leur enfant du Centre de vacances jusqu'à son domicile.

➤ MODALITÉS DE RÈGLEMENT

Le montant du séjour sera réglé IMPÉRATIVEMENT avant le départ en colonie :

- par chèques postaux ou bancaires
- par virement (le RIB vous sera transmis à la demande)
- par chèques vacances ANCV (attention à la date de validité)

Toute réservation non soldée avant l'arrivée de l'enfant entraînera l'annulation du séjour.

En cas d'annulation de l'inscription, les arrhes resteront acquises par l'ANAS.

Les séjours ne seront pas remboursés pour les motifs suivants : Renvoi pour non-respect du règlement intérieur et départ volontaire anticipé.

**TOUTE L'ÉQUIPE DE L'ANAS « COLONIES DE VACANCES »
SOUHAITE AUX ENFANTS UN TRÈS BON SÉJOUR !**

Madame, Monsieur,

C'est avec plaisir que nous vous transmettons le dossier d'inscription nécessaire aux séjours d'été 2026 de notre colonie de vacances « NAUTIQUE » sur Tréveneuc, ainsi que les documents listés ci-dessous **à joindre impérativement à votre demande.**

- ☐ DEMANDE D'INSCRIPTION 2026 p.10
- ☐ CHOIX DU TRANSPORT p.10
- ☐ FICHE FAMILIALE DE RENSEIGNEMENTS p.11
- ☐ AUTORISATION DE PRISE EN CHARGE à compléter si nécessaire p.12
- ☐ AUTORISATION DE TRANSPORT DE MINEUR si convoyage p.13
- ☐ « CHARTE DE BONNE CONDUITE » signée p.14-15
- ☐ ATTESTATION D'AISSANCE AQUATIQUE p.16
- ☐ « AUTORISATIONS » signées p.17
- ☐ LES AIDES FINANCIERES 2026 (MI , ANAS) p.18-19
- ☐ FICHE SANITAIRE p.20-21
- ☐ LE TROUSSEAU p.22

- ☐ **Photocopie** de l'attestation de droits à l'assurance maladie sur laquelle l'enfant apparaît comme « ayant-droit »
- ☐ **Photocopie** de votre carte mutuelle
- ☐ **Photocopie** de l'attestation d'assurance responsabilité civile de l'enfant
- ☐ L'attestation de non-contre-indication à la pratique des activités sportives et nautiques de moins d'un an (*pourra être envoyée par mail à la vue des délais de RDV*)

☐ **Versement de 150 € par enfant** émis à l'ordre de l'ANAS COLONIES
Les arrhes sont à verser **obligatoirement** lors de l'envoi du dossier par chèque postal ou bancaire (possibilité d'établir un chèque global si plusieurs enfants sont à inscrire).

FACILITÉS DE PAIEMENT : RÉGLEZ EN TROIS FOIS !

L'ensemble des chèques doit nous être transmis lors de l'inscription. Ils seront échelonnés par nos soins, différés en fin de mois.

PROFITEZ DE NOS TARIFS DÉGRESSIFS : POUR LES FRATRIES

**Des tarifs préférentiels-vous sont proposés pour l'inscription de plusieurs enfants sur un même séjour ;
Vous pouvez en bénéficier en tant qu'ADHÉRENT de notre Association.**

SEULS LES DOSSIERS COMPLETS SERONT ENREGISTRÉS

Et sont à envoyer avant le 15 juin 2026 pour la première session,
Et sont à envoyer avant le 01 juillet 2026 pour la seconde session.

Merci de retourner votre dossier d'inscription complet
Accompagné des pièces jointes et des arrhes à :

L'ANAS « COLONIES DE VACANCES »
25 rue du port goret
22410 TREVENEUC

Une confirmation d'inscription par mail vous parviendra dès l'enregistrement de votre dossier sur notre logiciel. L'envoi du dossier ne vaut pas inscription.

Nous vous rappelons que le prix du séjour ne comprend pas le convoyage organisé en train ou en car. Après signature du présent dossier, nous réservons les places demandées auprès du transporteur en charge du convoyage. C'est pourquoi les informations de voyage communiquées lors de l'inscription seront considérées comme fermes et définitives. Si une modification intervenait (sauf en cas de force majeure), l'association se réserve le droit de vous facturer le coût engendré pour toute annulation ou modification des billets de train.

Des convoyages au départ de Paris gare Montparnasse ou autre point de rendez-vous et au départ de la gare de Toulouse Matabiau sont organisés en train ou en car.

Les parents peuvent également amener ou venir rechercher leur enfant directement sur le Centre, en respectant les horaires qui leur seront communiqués dans l'information aux familles en amont du séjour.

Colonie TREVENEUC
Centre ANAS « Bretagne » - 25 rue du Port Goret - 22 410 TREVENEUC

Pendant toute la durée du séjour, un BLOG sera régulièrement mis à jour et pourra être consulté par les familles. Les modalités de connexion vous seront communiquées dans l'information aux familles en amont du séjour. Les directeurs, directrices et leurs adjoints seront joignables pour toute urgence le temps du séjour de votre enfant.

A BIENTOT SUR NOS CENTRES COLONIES DE VACANCES

Le Président national
Yves LEFEBVRE

DOSSIER D'INSCRIPTION 2026

*Cocher la case correspondant au séjour demandé

☐	du 17/07/2026 au 31/07/2026	15 jours	815 €
retour des dossiers pour le 15/06/2026			
☐	du 07/08/2026 au 21/08/2026	15 jours	815€
retour des dossiers pour le 01/07/2026			

PHOTO
récente obligatoire
à coller ou insérer

L'ENFANT

M / F	NOM	PRÉNOM	Date de naissance	Âge

IMPORTANT : Personne chargée de récupérer l'enfant à l'issue de son séjour si différent du représentant légal :

NOM & PRÉNOM

TEL :

(Merci de compléter l'autorisation de prise en charge p12)

AVEC TRANSPORT *Prévoir le coût du transport

VOYAGE EN TRAIN ou CAR

☐ Je charge l'organisation d'assurer le transport de mon enfant.

Point de rassemblement à la gare de PARIS-Montparnasse - Repas à fournir par les parents pendant le trajet.

	Au départ de PARIS	160 €	forfait voyage ALLER / RETOUR
	Au départ de TOULOUSE MATABIAU	120 € 150 €	forfait voyage ALLER / RETOUR, enfant – 11 ans forfait voyage ALLER / RETOUR, enfant de 12 ans et +

SANS TRANSPORT

☐ J'assure le transport de mon enfant au Centre ANAS de Tréveneuc

☐ A l'aller / heure d'arrivée (à partir de 14h00) :h.....

et/ou

☐ Au retour / heure de départ (avant 12h00) :h.....

Les informations de voyage communiquées seront considérées comme fermes et définitives. Si une modification intervenait (sauf en cas de force majeure), l'association se réserve le droit de vous facturer le coût engendré pour toute annulation ou modification des billets de train.

FICHE FAMILIALE DE RENSEIGNEMENTS

NOM & PRÉNOM de L'ENFANT :

Le domicile et le téléphone du responsable sont obligatoires et fiables durant toute la durée du séjour

LE REPRÉSENTANT LÉGAL

NOM PRÉNOM :	
LIEN DE PARENTÉ :	
ADRESSE :	
CODE POSTAL :	VILLE :

TÉLÉPHONES

PORTABLE PERE : TRAVAIL PERE :
PORTABLE MERE : TRAVAIL MERE :

ADRESSES EMAIL DES PARENTS (merci d'écrire lisiblement)

PERE : @
MERE : @
REPRESENTANT LEGAL : @

☐ **VOUS ÊTES PERSONNEL POLICE :**

Numéro de MATRICULE :

SERVICE D'AFFECTATION :

Etes-vous adhérent à l'ANAS : ☐ OUI n° adhérent ☐ NON

☐ **VOUS ÊTES PERSONNEL PRÉFECTURE :**

SERVICE D'AFFECTATION :

Etes-vous adhérent à l'ANAS : ☐ OUI n° adhérent..... ☐ NON

☐ **VOUS ÊTES « EXTERIEUR » :**

Merci de bien vouloir indiquer votre PROFESSION :

Etes-vous membre bienfaiteur de l'ANAS : ☐ OUI n° adhérent..... ☐ NON

AUTORISATION DE PRISE EN CHARGE

À compléter si le responsable légal n'est pas présent lors de la prise en charge de l'enfant à l'issue du séjour.

Je soussigné(e),

Représentant légal de l'enfant / des enfants :

NOM PRÉNOM	DATE DE NAISSANCE
.....	
.....	
.....	
.....	

Inscrit(s) sur le séjour du au

de la colonie ANAS « Tréveneuc Nautique » à TREVENEUC (Côtes D'Armor), autorise

M. ou Mme

Tél. : Lien de parenté :

à prendre en charge, en mes lieux et place, mon (ou mes) enfant(s) à l'issue de son (leur) séjour en colonie.

Fait pour servir et valoir ce que de droit.

À

Le

Signature :

AUTORISATION DE TRANSPORT DE MINEUR

À compléter pour les enfants en convoiage SNCF ou CAR

Je soussigné(e) Monsieur, Madame (nom, prénom)
demeurant..... autorise
mon enfant (nom, prénom) né(e) le
..... dont je suis : le
Père / la Mère / le tuteur légal
à effectuer les trajets nécessaires :

☐ le 17/07/2026 et le 31/07/2026

☐ le 07/08/2026 et le 21/08/2026

Validité pour le « voyage ALLER » ET le « voyage RETOUR »
(rayer la mention si inutile)

Je demeure joignable :

Tél. mobile : Tél. domicile : Tél. professionnel :

e-mail :

Fait pour servir et valoir ce que de droit.

À Le

.....

Signature :

CHARTRE DE BONNE CONDUITE

POUR GARANTIR LE BON DÉROULEMENT DES SÉJOURS ET PRÉSERVER LA QUALITÉ DU VIVRE-ENSEMBLE !

Nous mettons tout en œuvre pour que les vacances de chacun soient réussies et pour que les comportements des uns ne nuisent pas aux autres. C'est la raison pour laquelle nous demandons aux parents et aux jeunes de prendre connaissance de notre charte et de la signer.

❖ REGLES DE VIE ET DE SECURITE

Les règles de vie de chaque séjour reprennent cette charte et l'enrichissent en fonction du projet pédagogique propre à chaque directeur. Ces règles sont expliquées aux participants en début de séjour.

- Je m'engage à respecter les règles de vie établies par l'équipe d'animation et, notamment, les horaires (lever, coucher, repas...), le programme, les quartiers libres, l'utilisation.
- Je m'engage également à respecter l'ensemble des règles de sécurité établies par l'équipe d'animation et les prestataires extérieurs, notamment pour la pratique d'activités.
- Je m'engage enfin à ne **jamais mettre en danger autrui, ou moi-même.**

❖ RESPECT DES AUTRES

- Je m'engage à avoir un **comportement respectueux** envers les autres participants, l'équipe d'animation et les tiers.
- Je m'engage à éviter tout comportement agressif, grossier, violent, moqueur envers les autres, donnant une mauvaise image du groupe, et plus généralement tout comportement de nature à troubler le bon déroulement du séjour.
- Je m'engage à ne pas faire de prosélytisme religieux, politique ou idéologique.
- Je m'engage à respecter l'intimité des autres jeunes ainsi que la « **non mixité** » des chambres/tentes le jour et la nuit.

❖ RESPECT DES HEBERGEMENTS ET DU MATERIEL

- Je m'engage à respecter les hébergements où je me trouve (centre de vacances, hôtel, auberges de jeunesse, campings...)
- Je m'engage à respecter le règlement intérieur du lieu où je me trouve, son mobilier, etc...
- Je m'engage également à respecter le matériel de l'équipe d'animation et les objets personnels de mes camarades.

Toutes dégradations ou vols engageront ma responsabilité et pourront entraîner une demande de réparation financière.

❖ IMPLICATION DANS LA VIE DU SEJOUR

- Je m'engage à participer **activement** à la vie quotidienne du séjour et le cas échéant, aux courses, à la préparation des repas, à la vaisselle, au montage et démontage du camp ...

❖ CIGARETTE & CIGARETTE ELECTRONIQUE

Le centre de vacances de Tréveneuc est un espace sans tabac.

Les enfants accueillis étant mineurs la législation nationale s'applique.

- Je m'engage à ne pas détenir, acheter ou consommer de tabac sous aucune forme (cigarettes, cigarette électronique, puff...)

❖ DROGUE & ALCOOL

- Je m'engage à ne pas acheter de drogues, à ne pas en détenir, à ne pas en consommer.
- Je m'engage à ne pas acheter d'alcool, à ne pas en détenir, à ne pas en consommer.

❖ RESEAUX SOCIAUX

Internet et les réseaux sociaux sont des espaces de liberté où chacun peut communiquer, partager, apprendre et s'épanouir. Les droits de tous doivent y être respectés ; devant la complexité de ces droits et notamment « les droits à l'image », nous demandons à chacun de ne partager ni diffuser aucun contenu, par respect des autres et de soi-même.

- Je m'engage à ne pas diffuser ni partager aucun contenu durant mon séjour vacances.

Pendant le séjour, le non-respect des engagements entraînera une sanction décidée selon le degré de gravité, et pouvant aller pour les cas graves, jusqu'au rapatriement disciplinaire, lequel serait à la charge des familles qui devraient rembourser tous les frais engendrés.

Je soussigné(e) M. et ou Mme responsable légal de l'enfant

.....
reconnais avoir pris connaissance du document « Charte de bonne conduite » et en accepte l'intégralité.

A Le

Bon pour Acceptation

NOM et PRENOM DE L'ENFANT

SIGNATURE DU RESPONSABLE LEGAL

SIGNATURE DU MINEUR

ATTESTATION D'AISSANCE AQUATIQUE

Durant son séjour de vacances, votre enfant pourra pratiquer un ou plusieurs sports nautiques.

Pour participer à cette activité, votre enfant doit OBLIGATOIREMENT réussir le test suivant.

Le document atteste de l'aptitude du mineur à :

- effectuer un saut dans l'eau
- réaliser une flottaison sur le dos pendant cinq secondes
- réaliser une sustentation verticale pendant cinq secondes
- nager sur le ventre pendant vingt mètres
- franchir une ligne d'eau ou passer sous une embarcation ou un objet flottant

Le test peut être réalisé avec une brassière de sécurité. Ce test s'effectue en piscine (un rendez-vous est souvent nécessaire). Vous pourrez faire remplir à un maître-nageur l'attestation ci-dessous si vous ne possédez pas d'autre attestation.

Une **copie** du « savoir nager » ou du « test d'aisance aquatique » est acceptée. Sans ce document, votre enfant ne pourra pas participer aux activités nautiques.

Piscine où s'est déroulé le test :	
Maitre-nageur ayant procédé au test :	Titulaire du diplôme n° :

certifie que

Nom de famille :	Prénom :
Date de naissance :	

a satisfait au test d'aisance aquatique, tel défini par l'arrêté du 25 avril 2012 – art.3

Date, signature et cachet obligatoire :

Le centre de vacances ne fera pas passer de tests aux enfants

AUTORISATIONS

RESPONSABILITE CIVILE

- ✓ Je certifie que mon enfant est couvert par une assurance responsabilité civile ou une assurance extra-scolaire. Dont le numéro de contrat est le suivant
- ✓ Je joins une copie de mon attestation au dossier d'inscription.

DROIT A L'IMAGE

Je soussigné(e) M. et ou Mme

Responsable légal de

- ☐ Autorise
- ☐ N'autorise pas

L'équipe d'encadrement de la colonie et l'équipe de direction des séjours Anas à utiliser les photographies et /ou vidéos de notre enfant prises pendant le séjour pour les besoins de communication de l'association ANAS.

* * *

CONDITIONS GENERALES

Je soussigné(e) M. et ou Mme.....responsable légal de
reconnais avoir pris connaissance du dossier pédagogique du séjour et en accepte les modalités.

Pour l'ensemble des « autorisations » ci-dessus soumises :

BON POUR ACCEPTATION

À

Le

Signatures :

LES AIDES FINANCIÈRES M.I 2026

❖ LES AIDES DU MINISTÈRE DE L'INTÉRIEUR

Le ministère de l'Intérieur propose une subvention réservée aux agents du M.I qui permettra au fonctionnaire de police une éventuelle aide financière déductible du séjour, selon le quotient familial*, et cumulable à hauteur de 45 jours par an.

Cette attribution est subordonnée à la présentation des documents à fournir et fera l'objet d'un calcul des montants par nos services.

☐ Vous êtes éligible (agent du ministère de l'Intérieur) et souhaitez faire une demande d'aide M.I :

☐ **ST1**

du 17/07/2026 au 31/07/2026

☐ **ST2**

du 07/08/2026 au 21/08/2026

Nom de l'enfant :

Prénom de l'enfant :

Nom du parent :

Service d'affectation :

Adresse du service :

Code postal :

Ville :

Votre téléphone :/...../...../...../.....

Votre email :@.....

FOURNIR LES DOCUMENTS SUIVANTS :

- ✓ Photocopie du document attestant de la qualité d'agent de l'État (fiche de paie ou avis de pension)
- ✓ Photocopie de l'avis d'imposition 2025 (sur les revenus 2024) comportant 4 pages. En cas de déclaration séparée, (couple non marié ou non pacsé) fournir les 2 avis d'imposition des membres de la famille.

Rappel du calcul du quotient familial* MINISTÈRE DE L'INTÉRIEUR (RFR = revenu fiscal de référence) :

RFR 1 + RFR 2 / Nombre de parts

Quotient familial*	Taux journalier en colonie enfant de - 13 ans	Taux journalier en colonie enfant de +13 ans
inférieur ou égal à 620 €	25,95 €	33,06 €
621 € à 780 €	23,48 €	33,06 €
781 € à 1236 €	21,82 €	33,06 €
1237 € à 1608€	11,75 €	17,82 €

*Tarifs dégressifs
pour les fratries !*

❖ LES TARIFS DÉGRESSIFS « FRATRIES » DE L'ANAS

Nous sommes heureux de pouvoir vous faire bénéficier de tarifs dégressifs pour l'inscription de plusieurs enfants d'une même famille au sein de nos séjours Colonie de vacances !

L'ANAS propose cet avantage financier à **tous ses adhérents à jour de leur cotisation 2026**. Cette attribution vous permet d'accéder à nos colonies de vacances à des prix très attractifs.

Nous apportons la précision importante que ces aides demeurent possibles de par la bonne santé financière de notre Association. Nous œuvrons à but non lucratif et continuons de mener nos multiples actions sociales pour vous soutenir.

- ☐ **Vous êtes membre adhérent de notre Association :**

Merci d'indiquer votre n° adhérent ou n° matricule svp

--	--	--	--	--	--	--	--	--	--

- ☐ **Vous souhaitez devenir membre adhérent de notre Association**, demandez votre formulaire d'adhésion sur **contact@anas.asso.fr** ou sur **www.anas.asso.fr**

Vous avez la possibilité d'adhérer à l'ANAS pour une cotisation annuelle de :

✓ 88 € pour les Agents du Ministère de l'Intérieur (formulaire «Membre Actif»)

✓ 90€ pour les non-fonctionnaires de Police (formulaire «Membre Bienfaiteur») soit 30.60€ après réduction d'impôt

Association loi 1901 déclarée d'intérêt général : « l'ensemble des versements effectués ouvre droit à une **réduction d'impôt égale à 66 %** dans la limite de 20% du revenu imposable pour les personnes physiques, et une réduction d'impôt sur le revenu des sociétés égale à **5 pour mille du chiffre d'affaires** pour les entreprises »

NOMBRE D'ENFANT INSCRIT	TARIF SEJOUR ANAS Par enfant et par séjour	AIDES M.I. cumulables
Tarif applicable sur le 1 ^{er} enfant	815 €	selon votre quotient familial
Tarif applicable sur le 2 ^d enfant	652 € (soit - 20 % du tarif de base)	
Tarif applicable sur le 3 ^{ème} enfant	570,50 € (soit - 30 % du tarif de base)	

*Paiement du séjour
en 3 fois !*

❖ LES FACILITÉS DE PAIEMENT DE L'ANAS

Nous renouvelons les facilités de paiement en 3 fois, déjà mises en place pour nos Colonies de vacances ! Vos règlements d'arrhes sont attendus lors de l'envoi de votre dossier d'inscription, une confirmation email vous est envoyée, vous indiquant le solde de votre séjour (calcul des aides éventuelles déduites). Nous vous proposons alors de nous faire parvenir 3 règlements par chèque, venant solder le séjour de votre enfant. Ces chèques seront échelonnés par nos soins, en fin de mois (avril, mai, juin).

FICHE SANITAIRE



Fiche sanitaire de liaison

Cette fiche permet de recueillir des informations utiles pendant le séjour de l'enfant ; elle évite de vous démunir de son carnet de santé. Elle sera détruite en 2027.

Merci de nous indiquer tout changement en cours de séjour.

PHOTO
récente obligatoire
à coller ou insérer

L'ENFANT

M / F	NOM	PRÉNOM

DATE DE NAISSANCE	RHÉSUS SANGUIN

Accueil en COLONIE DE VACANCES

Dates du séjour : / / au / /

Adresse : ANAS TREVEUEC NAUTIQUE – 25 RUE DU PORT GORET – 22410 TREVEUEC

I - Vaccinations : (se référer au carnet de santé de l'enfant ; possibilité de joindre une copie du carnet de vaccination)

Vaccins obligatoires	oui	non	Dernier rappel	Vaccins recommandés	oui	non	Date
Diphtérie				Hépatite B			
Tétanos				Rubéole			
Poliomyélite				Coqueluche			
ou DT polio				Autres (préciser)			
ou Tétracoq							
B.C.G.							

Joindre un certificat de contre-indication du vaccin dans le cas où l'enfant n'a pas été immunisé par les vaccins obligatoires. Nota : le vaccin antitétanique ne présente aucune contre-indication.

II - Renseignements médicaux :

L'enfant doit-il suivre un **traitement médical** pendant le séjour ? ☐ oui ☐ non

Si oui, joindre l'**ordonnance récente établie par le médecin** et les **médicaments** correspondants (dans leurs boîtes d'origine, avec la notice, et marquées au nom de l'enfant).

Attention : aucun médicament ne pourra être pris sans ordonnance même en automédication.

L'enfant a-t-il déjà eu les maladies suivantes ?

Rubéole	Varicelle	Angine	Scarlatine	Coqueluche
☐ oui ☐ non	☐ oui ☐ non	☐ oui ☐ non	☐ oui ☐ non	☐ oui ☐ non
Otite	Rougeole	Oreillons	Rhumatisme articulaire aigu	
☐ oui ☐ non	☐ oui ☐ non	☐ oui ☐ non	☐ oui ☐ non	

L'enfant a-t'il des allergies ?

Médicamenteuses	☐ oui	☐ non	<i>préciser si besoin</i>
Asthme	☐ oui	☐ non	<i>préciser si besoin</i>
Alimentaires	☐ oui	☐ non	<i>préciser si besoin</i>
Autres	☐ oui	☐ non	<i>préciser si besoin</i>

PRECISER LA CAUSE DE L'ALLERGIE ET LA CONDUITE A TENIR :

Indiquer les **difficultés de santé** (maladie, accident, crises convulsives, hospitalisation, opération, rééducation) en précisant les dates et les **précautions à prendre**.

III - Régime alimentaire de l'enfant :

Préciser si concerné:

IV - Recommandations utiles :

Préciser si l'enfant porte des lunettes, des prothèses auditives, des prothèses dentaires, etc... ?

V - Responsable légal de l'enfant :

Je soussigné(e) M. et/ou Mmeresponsable légal de l'enfant....., **déclare exacts** les renseignements portés sur cette fiche. Autorise le responsable du séjour à prendre, le cas échéant, toutes mesures rendues nécessaires par l'état de l'enfant (*traitement médical, hospitalisation, intervention chirurgicale*). Le représentant légal sera informé de toutes démarches sanitaires.

Nom et tél. du médecin traitant (*facultatif*)

À

Le

Signature : *précédée de la mention « lu et approuvé »*

OBSERVATIONS EVENTUELLES :

.....
.....
.....

Nom et Prénom de l'enfant.....

LE TROUSSEAU

Trousseau à fournir : **marqué au nom et prénom** de l'enfant à l'aide d'une étiquette.

Le linge étant lavé pendant le séjour.

A l'arrivée		Au départ
Pour tous les jours		
	1 sac à dos avec nom et prénom de l'enfant	
	1 gourde avec nom et prénom de l'enfant	
	1 casquette ou chapeau avec nom et prénom de l'enfant	
	1 crème solaire protection totale	
	1 paire de lunette de soleil marquée	
Pour les activités nautiques		
	1 paire de vieilles chaussures ou chaussons de voile	
	1 serviette de plage	
	1 vêtement de pluie ou coupe-vent	
	2 maillots de bain	
Pour le séjour		
	1 sac de couchage	
	1 paire de chaussures de sport	
	1 paire de chausson ou claquette	
	1 serviette de bain	
	1 serviette de toilette	
	2 pyjamas	
	15 slips ou culottes	
	10 paires de chaussettes	
	4 sweats ou pulls	
	10 tee-shirts	
	5 shorts	
	5 pantalons	
	1 trousse de toilette (dentifrice, brosse à dent, gobelet à dent, gel douche, shampooing, brosse à cheveux...)	
	1 doudou si nécessaire	
	1 lotion anti-poux	
	mouchoirs en papier	
	1 photo de la famille pour les plus jeunes (facultatif)	
	1 sac pour le linge sale	
	1 filet à linge marqué pour les lessives pendant le séjour	

Il est demandé aux familles de faire un traitement anti-poux avant l'arrivée de l'enfant au séjour

A placer dans la valise :

- L'argent de poche 30€ maximum dans 1 porte-monnaie marqué et dans 1 enveloppe au nom de l'enfant
- Les traitements en cours avec l'ordonnance prescrite par le médecin

A éviter :

Les vêtements neufs, délicats, chers et ou de marques.

La direction de la Colonie Anas Tréveneuc, décline toutes responsabilités concernant la perte, le vol ou la détérioration des vêtements ou objets de valeur.

**DOCUMENT A METTRE DANS LA VALISE
MERCI**